



Annule et remplace Conditions générales de vente Radio 2020 • Avenant n°1

M6 Publicité vous informe de la modification des indices de saisonnalité prévus à l'article C.1 de ses conditions générales de vente 2020.

- **La période rouge qui commence le 11 mai 2020 se poursuivra jusqu'au 12 juillet 2020 (vs période violette du 8 juin au 12 juillet 2020 initialement).**

M6 Publicité vous informe également de la modification des règles d'annulation prévues à l'article D.14.1 de ses conditions générales de vente 2020.

- **Passage de 4 à 2 jours ouvrables à compter de la date de démarrage prévue de la campagne à partir du 30 avril 2020 pour toute modification ou annulation, un dédit de 30% (vs 50% initialement) du montant net de la confirmation de commande sera dû par l'annonceur ou son mandataire.**

Ces dispositions annulent et remplacent les dispositions initialement prévues et ce sans remettre en cause les autres dispositions des CGV Radio 2020 de M6 Publicité.